

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par

M. Giraud, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 32 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 32 *ter* (nouveau) comporte diverses dispositions relatives au fonctionnement des commissions locales des transferts de charges en cas de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale.

Le présent amendement propose de rétablir le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en supprimant cet article.